

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MARDI 03 DECEMBRE 2024

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mardi 03 décembre 2024, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Président de la République a adressé ses chaleureuses félicitations à l'ensemble des députés de la 15^{ème} législature installée le lundi 02 décembre 2024. Il a félicité particulièrement le nouveau Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Malick NDIAYE, Ministre sortant des Infrastructures, des Transports terrestres et aériens, et les autres membres du Bureau de l'institution parlementaire. Il a demandé au Premier Ministre et aux membres du Gouvernement de travailler en étroite relation avec l'Assemblée nationale pour renforcer le rayonnement de la démocratie sénégalaise, mais également le dialogue entre les institutions, indispensable à la mise en œuvre optimale des politiques publiques.

A la suite du réaménagement du Gouvernement, le Chef de l'Etat a félicité le Premier Ministre, Monsieur Ousmane SONKO, qui continue sa mission de Chef du Gouvernement, Monsieur Abass FALL, nouveau Ministre du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions et Monsieur Yankhoba DIEME, nouveau Ministre des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens, et tous les Ministres et Secrétaires d'Etat confirmés à leurs postes.

L'Etat engage une phase cruciale de la gouvernance du Sénégal. Cette période de redressement et de reconstruction nationale, nécessite écoute, proximité, pragmatisme, efficacité, efficience, transparence et exemplarité dans la conduite de l'action publique, à la lumière des objectifs temporels de l'agenda national de Transformation à l'horizon 2050. Le Président de la République a, dès lors, exhorté le Gouvernement à se concentrer sur l'essentiel, à rester un Gouvernement de solutions, de consensus et de résultats dans la prise en charge des besoins et aspirations des populations, notamment des jeunes, cibles prioritaires des programmes et projets publics.

Le Chef de l'Etat est revenu sur les cérémonies marquant la commémoration du 80^{ème} anniversaire du « Massacre de Thiaroye », qui ont connu un succès national et international exceptionnel. Il a adressé ses remerciements aux Chefs d'Etat et aux délégations étrangères ayant participé aux manifestations. Il a félicité le Premier Ministre et son Gouvernement, le Comité de commémoration dirigé par le Professeur Mamadou DIOUF et les membres dudit Comité, les Forces armées et toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont réalisé un travail remarquable. Ce qui a contribué à la réussite de l'organisation de cette première commémoration. Cet évènement douloureux nous rappelle une exigence de restauration de la vérité historique sur les faits désormais consacrés par le terme consensuel : « Massacre de Thiaroye ». Pour vivifier la mémoire de ces vaillants tirailleurs africains, il a rappelé au

Gouvernement, sa décision d'instituer dans le calendrier républicain, la date du 1^{er} décembre de chaque année, journée de commémoration du « Massacre des Tirailleurs de Thiaroye 44 ». Dans le même esprit, il a demandé au Premier Ministre et au Ministre des Forces armées de proposer un cadre réglementaire relatif au Musée-Mémoire-Cimetière de Thiaroye. Il a également invité le Gouvernement à renforcer le rôle du Comité de commémoration dans ses missions de recherche et de vulgarisation scolaire et universitaire de la mémoire collective sur cette séquence majeure de l'histoire du continent.

Revenant sur le bilan et les perspectives de la journée nationale des « Daara », le Président de la République a félicité le Ministre de l'Education nationale, les Chefs religieux et la communauté des « daara » dans toutes ses composantes pour la parfaite organisation et le succès de la troisième édition de la journée nationale des « Daara ». Il a demandé au Ministre de l'Education nationale et à toutes les parties prenantes de préparer la tenue prochaine des Assises nationales sur les « daara » afin de mettre en œuvre à partir de 2025 une nouvelle feuille de route consensuelle pour asseoir le développement, sur tous les plans, des « daara » au Sénégal.

Abordant la question de l'application intégrale du Code pastoral et de la relance de l'élevage, le Chef de l'Etat a demandé au Premier Ministre et au Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage de relancer l'organisation de la Journée nationale de l'Elevage. Cette manifestation nationale de référence, doit demeurer un moment de concertation et de dialogue privilégié entre l'Etat et les acteurs de l'Elevage, mais également une instance inclusive d'évaluation et d'accélération de la transformation du sous-secteur. Il a invité le Ministre en charge de l'Elevage, en relation avec le Ministre des Finances et du Budget, de relancer le financement du sous-secteur de l'Elevage avec un renforcement significatif des ressources et des mécanismes opératoires du Fonds de Stabulation (FONSTAB).

Enfin, le Président de la République a évoqué la visite de travail qu'il a effectuée au Sénégal le Président de la République gabonaise, le Général de Brigade Brice Oligui NGUEMA, accompagné d'une forte délégation ministérielle. Plusieurs axes pour le renforcement de la coopération et des partenariats entre nos deux pays ont été particulièrement retenus (éducation, formation, sécurité et défense, développement du secteur privé etc). Il a demandé au Ministre de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères d'assurer la coordination de ces dossiers prioritaires avec les Ministres concernés.

A l'entame de sa communication, le Premier Ministre a remercié Monsieur le Président de la République pour sa confiance renouvelée à son endroit et aux membres du Gouvernement. Ce qui constitue un témoignage éloquent de la qualité du travail réalisé, sous ses orientations, durant ces huit premiers mois de son magistère. Il a souhaité plein succès au nouveau Ministre du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions.

Après avoir relevé l'impérieuse nécessité pour le Gouvernement d'être en permanence guidé par la culture de la gestion axée sur les résultats, le Premier Ministre a appelé les Ministres et Secrétaires d'Etat à prendre en charge les défis immenses attachés à la mise en œuvre de l'Agenda 2050 de transformation systémique du Sénégal. Dans ce cadre, le Premier Ministre a demandé au Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, de coordonner les travaux de finalisation de sa Déclaration de Politique générale qu'il compte effectuer dans les

plus brefs délais devant la nouvelle Assemblée nationale. Par ailleurs, le Premier Ministre a exhorté les Ministres à engager l'année budgétaire 2025, en accordant une priorité aux dossiers les plus urgents. À cet effet, chaque ministère est instruit d'élaborer un plan d'actions pour le premier semestre 2025. Dans ce sillage, le Premier Ministre a rappelé aux membres du Gouvernement l'importance à accorder à une parfaite planification des grandes échéances du programme de travail de leurs départements ministériels respectifs. Il a également demandé à faire l'évaluation des ressources humaines disponibles comparativement aux cibles de performances de leurs ministères.

Enfin, le Premier Ministre a informé le Conseil du plan de travail, d'ici au mois d'avril 2025, du Comité de commémoration du Massacre des tirailleurs sénégalais à Thiaroye le 1^{er} décembre 1944. Ce qui coïncidera avec la présentation à Monsieur le Président de la République d'un livre blanc. Dans ce processus, le Premier Ministre a souligné l'importance capitale que constitue la réalisation de travaux de vérification, par des outils technologiques appropriés, des lieux d'inhumation déclarés ou présumés sur la base des recherches et des témoignages recueillis.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES,

Le Conseil a examiné et adopté :

- Le Projet de Loi de Finances rectificative 2024 ;
- Le Projet de Loi de Finances initiale 2025.

Le Ministre de la Formation Professionnelle, Porte-Parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE